

Réunion du Conseil Communal du 17 septembre 2018

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 17 septembre 2018 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint (arrivée à 19h25), Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe et Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET et Anthony TRESALLET (arrivée à 19h15) (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND, Francis DANCRE (pouvoir à Anthony FAVRE), Sylvie EMPRIN et Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 10 septembre 2018

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21h50

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie FERRARI, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Présentation de divers dossiers en cours par l'avocate de la commune déléguée de BELLENTRE : affaires Tiffany Alicia, Neige et Soleil – DOZIAS – RAGOTIN
2. Point dossier La Poya
3. Point sur la STEP des Granges et information sur la visite d'une STEP en Suisse
4. Point sur le lotissement de Bonconseil
5. Point sur la STEP de Bonconseil
6. Point sur la signalisation dans Bellentre chef-lieu (Plots-marquage...)
7. Rapport / Etude Géolithe et CTM concernant Montorlin et Bonconseil
8. Chemin piéton Bilboquet – 3^{ème} DE
9. Plainte concernant le feu d'artifice de Montchavin
10. Point sur les subventions
11. Information ANMSM concernant la Taxe sur les RM
12. Réflexion sur l'âge moyen de la population dans les villages suite constat état civil ces dernières années
13. Dossiers fonciers (...)
14. Pétition des administrés pour l'épicerie
15. Questions diverses

INFORMATIONS

1. Présentation de divers dossiers en cours par l'avocate de la commune déléguée de BELLENTRE : affaires Tiffany Alicia - Neige et Soleil – DOZIAS – RAGOTIN

Monsieur Anthony Favre souhaite la bienvenue à Maître Cordel, avocate de la commune déléguée de Bellentre et lui donne la parole.

Dossier Tiffany Alicia :

Maître Cordel informe que le jugement au Tribunal de Grande Instance a eu lieu et qu'il y a appel. La plaidoirie est prévue pour décembre 2018.

Dossier DOZIAS :

Maître CORDEL informe qu'un arrêté de péril a été pris par le Maire de la commune déléguée de Bellentre mais qu'il faut le retirer pour légalité.

La commune doit reprendre un arrêté et la procédure dès le début. Une régularisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est à prévoir.

Roger POUSSIN rappelle que le mur menace de tomber.

(Arrivée d'Anthony TRESALLET à 19h15).

Dossier Ragotin :

Maître CORDEL rappelle l'ordonnance de janvier 2017 prescrivant des travaux de dévoiement des réseaux, le retrait de l'obstruction du passage de la veillée ainsi que la reprise par la commune des enrobés détériorés par M. RAGOTIN toujours en attente aujourd'hui car conditionnée par le retour de devis signé par Monsieur RAGOTIN.

Dossier Neige et Soleil :

Maître CORDEL rappelle l'historique du dossier : construction du complexe aquatique en 2008 et glissement de terrain de Neige et Soleil en 2010. Le rapport d'expertise a été déposé en fin d'année 2016.

Les responsabilités et le chiffrage rendus ne correspondent pas forcément aux attentes de la commune déléguée de Bellentre car les travaux auraient dû être faits quoi qu'il en soit selon l'expert donc pas de préjudice retenu au profit de la commune.

Neige et Soleil a supporté plus de 70 000 € d'étude, d'expertise et de travaux. Une décision doit être prise, par la commune ce soir afin de trouver une issue à ce dossier et pouvoir pour la collectivité terminer les travaux aux abords du complexe aquatique et pour Neige et Soleil, de n'être plus en procédure avec la commune.

(Arrivée de Roland RICHERMOZ à 19h25).

Maître CORDEL informe qu'un protocole avec Neige et Soleil est en cours de rédaction puisque le comité de direction a donné son accord de principe pour le faire.

Anthony FAVRE précise qu'il serait important de pouvoir finir le chantier pour éviter de pénaliser la clientèle.

Isabelle GIROD-GEDDA signale qu'il faudrait une convention pour l'aire de jeu.

Maître CORDEL répond qu'il va falloir étudier cela et vraisemblablement solliciter un bureau d'étude pour régulariser la convention.

Roger POUSSIN se demande alors si le rapport d'expert indique clairement si le terrain ne sera plus susceptible de bouger.

Maître CORDEL répond que l'on mettra quelques indicateurs pour contrôler et s'assurer que cela ne bouge pas et si de nouveaux désordres devaient apparaître, ils feront l'objet d'une nouvelle procédure.

Anthony FAVRE souhaite une convention pour que la problématique s'arrête et que les travaux puissent être finalisés avant la fin du mandat.

Il demande donc un vote de principe pour le conventionnement. Le conseil communal vote favorablement à l'unanimité.

Anthony FAVRE et le conseil communal remercient Maître CORDEL pour sa présence et ses explications dans ces dossiers.

2. Point dossier La Poya

Maryse BUTHOD signale qu'il y a toujours un retard de paiement. Affaire à suivre.

3. Point sur la STEP des Granges et information sur la visite d'une STEP en Suisse

Anthony FAVRE donne la parole à Marc PELISSIER, Responsable de la STEP des Granges.

Marc PELISSIER informe qu'il est toujours à la recherche d'économie d'énergie car le poste « électricité » représente environ 100 000€/an. La consommation baisse d'année en année car l'équipe de la STEP est toujours en recherche pour optimiser cette réduction.

Il présente les deux axes retenus :

1. Turbiner les eaux usées ou l'eau potable.

En ce qui concerne les eaux usées, pour étudier cette proposition, une visite de la STEP de la station « Verbier » en Suisse a eu lieu et on peut noter que le système fonctionne bien. On pourrait avoir un site qui corresponde mais cela

demanderait beaucoup de travaux tels des canalisations à changer et une centrale à créer. Cela pourrait se faire après une étude précise et un retour sur investissement donc ce serait très délicat.

Pour ce qui est de l'eau potable, Marc PELISSIER explique que c'est une solution plus simple et plus rapide.

2. Récupérer la chaleur de l'eau traitée.

Pour se faire, on s'appuiera sur le pouvoir calorifique de l'eau traitée qui sort toujours à 12 degrés et on fera ainsi fonctionner une pompe à chaleur pour chauffer l'air dans l'usine. Le coût s'élèverait entre 80 000 et 100 000 € avec un retour sur investissement en 4 à 5 ans.

Il y a eu un appel à projets du Conseil Départemental 73 pour subventionner l'étude à hauteur de 80%.

Pour information, le chauffage représente 25 % de la consommation électrique environ mais qu'il est possible d'obtenir aussi une éventuelle subvention à hauteur de 50% des travaux.

Roger POUSSIN demande à Marc PELISSIER si le SIVU a adhéré au SDES (Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie).

Marc PELISSIER lui répond affirmativement et que l'on verra donc tout ceci en fin d'année.

4. Point sur le lotissement de Bonconseil

Anthony FAVRE informe que la procédure réglementaire est en cours. Un sondage du sol a été réalisé afin de connaître la constructibilité des lots dès que la commune sera propriétaire de quelques parcelles.

Anthony FAVRE indique que Monsieur Philippe MARTIN, Directeur Général Adjoint des Services Techniques et Urbanisme à la commune de La Plagne Tarentaise, et à la personne qui représente le cabinet d'étude ont présenté les conclusions de l'étude « nature des sols ». Cette dernière n'est pas bonne et empêcherait de créer des fondations traditionnelles sur 8 mètres de profondeur. D'autres fondations seraient possibles mais le coût serait plus élevé.

Anthony TRESALLET précise que le but est de viabiliser les lots sans faire de bénéfice et de les vendre pas trop cher. Il demande alors si une étude chiffrée pour surcoût par mètre carré est possible.

Il est précisé que ce type d'étude technique poussée à réaliser coûterait environ 15 000 € à la commune.

Roger POUSSIN informe que cette étude permettrait de chiffrer l'entier surcoût du lotissement et qu'avec ces informations, une réflexion serait ensuite nécessaire pour envisager la suite.

Didier ANXIONNAZ se pose alors la question de la garantie avec la colonne ballastée car il n'est pas dit que tout ne bouge pas plus tard.

Valérie FERRARI demande pourquoi le projet ne peut pas être décalé plus à droite.

Anthony FAVRE lui répond que ceci est impossible puisque le lotissement ne serait plus dans le zonage PLU adéquat et qu'on se situerait alors dans le corridor biologique donc qu'il est impossible de le décaler.

Roger POUSSIN précise de cette façon qu'il n'est pas possible de construire en discontinuité. Il propose ainsi de demander un devis pour une étude complémentaire.

Anthony FAVRE informe que cette étude technique permettra de donner des informations précises à la population.

Anthony TRESALLET et Roger POUSSIN précisent qu'ils sont d'accord pour une enveloppe d'environ 15 000 €.

Roger POUSSIN informe le conseil communal d'une problématique de foncier puisque la commune a déjà acquis environ 1/3 des terrains et que si l'étude confirme qu'aucune construction n'est possible, que deviendront ces terrains communaux.

Anthony FAVRE précise que si la population se demandait pourquoi cette étude de sols n'a pas été réalisée, il faudrait expliquer que la commune n'était pas propriétaire des terrains et de ce fait ne pouvait pas connaître la nature des sols.

Roger POUSSIN demande un avis de principe pour continuer l'étude et le projet.

Didier ANXIONNAZ reconnaît qu'il n'est pas très d'accord car connaît par avance le résultat qui sera le même mais que cela permettra d'avoir une réponse définitive et une meilleure connaissance pour le futur.

Le conseil communal donne son accord de principe à l'unanimité afin de réaliser cette étude.

5. Point sur la STEP de Bonconseil

Anthony FAVRE informe qu'il serait nécessaire de dimensionner la STEP de Bonconseil si le lotissement se créait. Il précise que la STEP des Granges est dimensionnée à 27 500 EH et qu'il faudrait dimensionner la future STEP de Bonconseil à 2 x 400 EH si la commune des Chapelles, comme elle le souhaite, se raccorde à Bellentre. Les techniciens ne souhaitent pas dimensionner la STEP de Bonconseil à 2 x 400 EH.

Anthony FAVRE précise que si le lotissement de Bonconseil ne devait pas se faire, 200 EH serait suffisant pour la future STEP donc que l'étude de sols pour le lotissement de Bonconseil est primordiale pour savoir si oui ou non le lotissement verra le jour. La STEP de Bonconseil sera calibrée en fonction.

Anthony FAVRE informe qu'il transmettra au conseil communal le résultat de l'étude de sols de Bonconseil et la date de raccordement de la commune des Chapelles dès qu'il en sera en possession. Il précise qu'il souhaiterait que les travaux commencent dès 2019.

6. Point sur la signalisation dans Bellentre chef-lieu (Plots-marquage...)

Après des avertissements adressés aux administrés et riverains, des verbalisations ont eu lieu, à juste titre, dans le chef-lieu de Bellentre.

Anthony FAVRE précise que des plots ont été installés donc il faudra faire un point l'hiver prochain.

Anthony TRESALLET est favorable aux plots mais aurait souhaité des plots démontables pour ne pas gêner les opérations de déneigement.

Anthony FAVRE lui répond que si les plots étaient démontables, ils auraient été enlevés trop facilement et qu'il fallait trancher rapidement pour que le TDL puisse faire son travail.

7. Rapport / Etude Géolithe et CTM concernant Montorlin et Bonconseil

Anthony FAVRE informe qu'un avis technique a été demandé au RTM concernant le risque de chutes de blocs à Montorlin et Bonconseil. Une préconisation d'ouvrages a été faite par Géolithe :

- environ 700 000 à 800 000 € pour Bonconseil
- environ 80 000 € pour Montorlin

Patricia MARCHAND MAILLET demande qu'on prenne en charge ces dépenses.

Roger POUSSIN signale qu'un PPRN (Plan Particulier des Risques Naturels) a été lancé par la DDT pour identifier les risques et donner les prescriptions. Il précise qu'une fois le PPRN finalisé, des subventions pourraient être sollicitées.

Deux stratégies se présentent :

- une sécurité faite aux frais de la commune immédiatement avec les coûts suscités.
- la commune attend les préconisations et injonctions puis étudie les aides envisageables.

Valérie FERRARI demande si la responsabilité de la commune serait engagée en cas de problème, si la commune attendait ces préconisations et injonctions.

Anthony FAVRE et Roger POUSSIN lui répondent par l'affirmative.

8. Chemin piéton Bilboquet – 3^{ème} DE

Anthony FAVRE informe que l'enrobé est totalement à refaire sur ce chemin mais qu'il n'appartient pas à la commune. Un courrier est à envoyer aux syndicats de copropriétés de ces deux résidences pour demander une participation aux coûts de réfection des enrobés.

9. Plainte concernant le feu d'artifice de Montchavin

Anthony FAVRE informe avoir été informé que de « la poudre de métaux lourds » du feu d'artifice est retombée sur les jardins alentours du fait de la météo défavorable. Il faudrait donc trouver un autre endroit pour tirer les feux d'artifice. Il est proposé en été, de déplacer les tirs sur la route en haut mais aucune solution pour le moment n'est trouvée pour l'hiver. Anthony FAVRE précise donc qu'il faudra prendre rendez-vous avec le Directeur de l'Office de Tourisme de Montchavin La Plagne pour étudier les différentes possibilités.

10. Point sur les subventions

Anthony FAVRE donne lecture au conseil des différentes subventions sollicités et accordées à la commune ces dernières années :

- Montant déjà versé : 73 407,44 €
- Montant encore attendu : 74 712,75 € pour la commune
- Montant encore attendu : 27 468,00 € pour l'eau

11. Information ANMSM concernant la Taxe sur les RM

Anthony FAVRE informe qu'il était question de supprimer cette taxe dont le produit revenait aux communes mais l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) a obtenu l'assurance que cette taxe ne sera pas remise en question ou supprimée cette année comme annoncé initialement par le gouvernement.

12. Réflexion sur l'âge moyen de la population dans les villages suite constat état civil dernières années

Patricia MARCHAND MAILLET demande ce qu'il est possible de faire pour que l'âge moyen de la population cesse d'augmenter.

Anthony lui répond que c'est déjà bien de le savoir mais qu'il va falloir trouver des idées pour attirer d'autres familles. Il informe que l'ensemble des territoires montagneux est en perte de 3 à 5 % tandis que l'ensemble des territoires citadins est en hausse de 3 à 8 %.

Roger POUSSIN informe que d'après une étude, les territoires montagneux devraient perdre encore de 4 000 à 5 000 personnes dans les 10 prochaines années.

Anthony FAVRE précise qu'il va falloir avoir une approche différente sur les services à proposer à la population, tels que les marchés, les transports, les déserts médicaux et les écoles, ce qui entraînera de lourdes conséquences surtout au niveau du budget.

Anthony FAVRE informe que les communes déléguées de Valezan, La Côte d'Aime et Macot La Plagne paient déjà les transports pour que les aînés puissent se rendre au Marché.

13. Dossiers fonciers (...)

Roger POUSSIN fait part d'une réflexion portée au sujet du parking aux Coches (stationnement de 50 places à l'entrée) près du Conseil Départemental de la Savoie mais il informe que Monsieur Jean-Michel BROCHE n'est pas d'accord pour une de ses parcelles donc qu'il faut redimensionner à environ 30 places en évitant ladite parcelle d'où une perte de 20 places de parking.

Roger POUSSIN informe qu'une réflexion est en cours concernant une retenue collinaire et qu'il faudra impérativement l'état hypothécaire pour la prochaine réunion.

14. Pétition des administrés pour l'épicerie

Anthony FAVRE informe que les administrés sont à l'initiative d'une pétition pour demander une épicerie au chef-lieu. A ce jour, cette pétition compte 414 signatures. Il précise que Marie-Suzanne GROETZINGER a signé les papiers autorisant la commune déléguée à commencer les démarches chez le Notaire et en parallèle, le lancement de la procédure d'utilité publique (DUP) de la bibliothèque.

15. Questions diverses

Isabelle GIROD-GEDDA informe qu'à Montchavin, le tarif « panier-repas », malgré l'installation de la cantine, sera appliqué aux parents des enfants pour lesquels un protocole alimentaire individuel (PAI) a été accordé par le médecin scolaire.

Isabelle GIROD-GEDDA porte à connaissance des conseillers, les différents courriers reçus suite à la suppression des transports scolaires du midi.

Isabelle GIROD-GEDDA évoque aussi la transformation de l'école de Montchavin (actuellement élémentaire) en école primaire permettant l'accueil des enfants de moins de 3 ans. La commission scolaire attend la liste des travaux nécessaires et les divers chiffrages.

Elle précise que si les « petite section » sont à l'école de Montchavin, la commune déléguée se prive d'une possible troisième classe à Bellentre chef-lieu.
A ce jour la carte scolaire n'est pas modifiée.

Isabelle GIROD-GEDDA et Maryse BUTHOD font le point sur les indemnités proposées par Groupama pour le « SEVEN ». Le montant des indemnités SEVEN proposé par notre assureur est accepté par les conseillers.

Anthony FAVRE précise à l'assemblée que Monsieur Marc COINDET va remplacer Eric ANXIONNAZ au service technique.

Il informe aussi, que dimanche 9 septembre, des 4x4 ont été repérés à Plan Bois et qu'il y a eu 2m³ de bois volés par 4 personnes. L'ONF a déposé plainte auprès de la gendarmerie. Anthony FAVRE précise qu'il a été contacté par les personnes concernées et qu'une discussion doit se tenir avec nos avocats pour convenir de la suite à réserver à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le 15 octobre 2018 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.